



GRAND PRIX DU CHATEAU D'HUMIERES LES 03 & 04 OCTOBRE 2020

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales amateurs.

Le règlement de l'épreuve comprend également les éventuels protocoles sanitaires définis par la FFGolf en vigueur à la date de l'épreuve.

ART 1 : FORMULE DE JEU

36 trous Stroke Play brut 18 trous par jour.

ART 2 : CONDITIONS D'ACCES

- **Epreuve ouverte aux amateurs** français licenciés FFG qui se sont acquittés du « droit de jeu fédéral » et aux joueurs amateurs étrangers licenciés dans leur Fédération.

- Certificat médical et/ou questionnaire médical enregistrés par la FFG.

- **EPREUVE NON-FUMEUR**

ART 3 : SERIES – MARQUE DE DEPART – NOMBRE DE JOUEURS

Une SERIE DAMES : index \leq 18,40 repères bleus

Une SERIE MESSIEURS : index \leq 15,40 repères blancs

Le champ de joueurs sera limité à 96 joueurs dont 21 dames et dont 10 wild-cards (demande à adresser à la Ligue des Hauts de France).

Dans le cas où le nombre d'inscrits serait supérieur aux places disponibles, le comité du Grand Prix sélectionnera les joueurs en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses étrangers non licenciés en France classés dans les 2 000 premiers du WAGR pour les messieurs et dans les 1 500 premières du WWAGR pour les dames, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué ci-dessus, ceci à la date de clôture des inscriptions soit le 18 septembre 2020.

La limite éventuelle d'index ne s'applique pas aux joueurs/joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2 000 premiers du WAGR pour les messieurs et dans les 1 500 premières du WWAGR pour les dames ou aux joueurs/joueuses classés dans le mérite national amateur.

Le club réservera 10% de son champ de joueurs aux licences OR U16 qui ne rentrent pas via leur place au mérite amateur ou par leur index.

La liste définitive des joueurs sera publiée le mercredi 23 septembre dans la journée sur le site du golf.

ART 4 : INSCRIPTIONS

DATE LIMITE : **VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020 à 18 heures**

Les engagements sont à envoyer par courrier à l'adresse ci-dessous :

Chèque à l'ordre du GOLF DU CHATEAU D'HUMIERES

GOLF DU CHATEAU D'HUMIERES

Route de Gournay

60113 MONCHY-HUMIERES

Ou par mail : contact@golfduchateau.com

Le joueur inscrit accepte que tout ou une partie de son image (photos et/ou vidéos) soit enregistrée dans le cadre de sa participation en tant que joueur au Grand Prix et puisse être utilisée ou exploitée à des fins de communication par la Ligue de Golf des Hauts de France et par le club receveur (sites internet, réseaux sociaux, Live Facebook...).

ART 5 : DROIT D'ENGAGEMENT

Les joueurs acquitteront :

- 80 euros pour les joueurs non-membres du GOLF DU CHATEAU D'HUMIERES
- 40 euros pour les joueurs membres du GOLF DU CHATEAU D'HUMIERES
- 40 euros pour les joueurs de 19 à 25 ans (nés entre 1995 et 2001)
- 25 euros pour les jeunes de 18 ans et moins (nés en 2002 ou après)

Les droits d'engagement comprennent les 2 tours de la compétition et la journée de reconnaissance du vendredi 2 octobre (réservation obligatoire à l'accueil du golf par téléphone au 03.44.86.48.22)

Tout joueur déclarant forfait après le 18 septembre 2020 reste redevable du droit d'engagement.

ART 6 : TIRAGE DES DEPARTS

- 1° Jour : dans l'ordre croissant des index
- 2° Jour : dans l'ordre inverse du classement du 1° tour

Intervalle des départs : 12 minutes. Départs non mixtes.

Départs disponibles le MERCREDI 30 SEPTEMBRE à partir de 12 heures sur www.golfduchateau.com

ART 7 : DEPARTAGE

Le classement est établi en utilisant le départage sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

Exception pour la 1ère place :

Si un ou plusieurs compétiteurs ont réalisé le même score que le premier du classement, ils jouent autant de trous qu'il leur est nécessaire pour se départager.

Si pour une raison quelconque, les play-off ne pouvaient se dérouler ou étaient interrompus :

- Ils ne sont pas reportés au lendemain et le classement provisoire devient le classement définitif.
- Les joueurs déjà éliminés avant l'interruption du play-off le restent.

Ceux encore impliqués dans le play-off sont départagés par le classement provisoire de l'épreuve.

ART 8 : PRIX

Seront récompensés :

3 prix bruts Messieurs et 3 prix bruts Dames

ART 9 : REMISE DES PRIX

Le dimanche 4 OCTOBRE 2020 une demi-heure après l'arrivée du dernier groupe, au club house du Golf.

Les prix ne seront remis qu'à leur bénéficiaire. A défaut, ils seront remis aux joueurs classés immédiatement après.

ART 10 : COMITE DE L'EPREUVE

Monsieur Jean-Marc Vanderstraeten, Arbitre

Monsieur Jérôme Ferté, Arbitre

Baptiste Labaigt, Directeur du Golf du Château d'Humières



GRAND PRIX DU CHATEAU D'HUMIERES

03 & 04 OCTOBRE 2020

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

NOM :

PRENOM : **Sexe :**

DATE de NAISSANCE : **Nationalité :**

N° de LICENCE : **INDEX**

CLUB :

ADRESSE :

E-MAIL :

TELEPHONE :

Inscription à retourner avec un chèque à l'ordre du GOLF DU CHATEAU D'HUMIERES, avant le Vendredi 18 Septembre à 18 h à l'adresse ci-dessous :

**GOLF DU CHATEAU D'HUMIERES
Route de Gournay
60113 MONCHY-HUMIERES**

Ou par mail : contact@golfduchateau.com